

Tonner Drones fournit plus de détails concernant l'augmentation de capital

Paris, le 23 septembre 2025, 08h00 – La société Tonner Drones (la « Société ») fournit plus de détails concernant l'augmentation de capital.

Tonner Drones lance une augmentation de capital réservée à ses actionnaires bénéficiant avec maintien du droit préférentiel de souscription. La société est consciente que ce processus peut être complexe et fournira donc des explications complémentaires dans le présent communiqué. Elle espère ainsi répondre de manière satisfaisante aux questions des actionnaires.

Objectifs

Renforcer la trésorerie afin de financer les budgets de recherche et développement et d'investissement; réduire la dette et ainsi diminuer les coûts financiers.

Montant de l'opération

Environ 1,05 million à 1,2 million d'euros. Dilution limitée à 7 %-8 %.

Souscription

Tous les actionnaires ont le droit de participer à cette opération.

Pour chaque bloc de **14 actions** détenues, un actionnaire peut souscrire à **une action supplémentaire** au prix de **0,0270 € par action**. La date limite de souscription est le 1er octobre. Veuillez noter que certaines institutions financières peuvent appliquer une date limite plus précoce.

Droits préférentiels (FR0014012NK1, TDDS)

Chaque actionnaire recevra un droit de souscription lui permettant d'acquérir de nouvelles actions. Ces droits de souscription seront négociables en bourse du 23 au 29 septembre (inclus).

• Bons de souscription d'actions (BSA)

Tonner Drones émettra des BSA à ses actionnaires, selon certaines conditions. Les caractéristiques des bons de souscription sont décrites dans le paragraphe suivant. Les types de BSA (BSA-1, BSA-2 et BSA-3) sont également présentés dans l'exemple de calcul.

Les BSA sont des droits qui permettent aux actionnaires d'acquérir des actions Tonner Drones à un prix avantageux, en fonction de la performance du cours de l'action. Les actionnaires recevront les BSA-1 et éventuellement les BSA-2 lors de leur participation à l'augmentation de capital. Les BSA-3 seront distribuées à tous les actionnaires, comme cela a été fait en août 2024. Tonner Drones a distribué des BSA à tous ses actionnaires lorsque le cours de l'action était d'environ 0,010 €. Les actionnaires ont ainsi obtenu le droit d'acheter des actions supplémentaires au prix de 0,0125 €. En 2025, lorsque le cours de l'action Tonner Drones a progressé, les actionnaires ont exercé leurs BSA pour acquérir des actions supplémentaires, renforçant ainsi leur participation au capital et contribuant à générer des flux de trésorerie positifs pour la société.

Exemple : Méthode de calcul

Actionnaire:

- Possède 14 000 actions.
- A le droit d'acquérir 1 000 actions supplémentaires au prix de 0,0270 € par action, en exerçant ses droits de souscription.
- Devra payer 27 € pour ces 1 000 actions.
 - En cas d'exercice de ce droit, l'actionnaire recevra gratuitement 1 000 BSA-1.
- A le droit (mais non l'obligation) d'exercer 1 000 BSA-1 pour acquérir 500 nouvelles actions au prix de 0,0290 € par action avant le 9 janvier 2026.
- Devra payer 14,50 € pour ces 500 actions.
 - En cas d'exercice de ce droit, l'actionnaire recevra gratuitement 500 BSA-2.
- A le droit (mais non l'obligation) d'exercer 500 BSA-2 pour acquérir 1 000 nouvelles actions au prix de 0,0250 € par action avant le 29 décembre 2028.
- Devra payer 25 € pour ces 1 000 actions.

Distribution des BSA-3 à tous les actionnaires

Tous les actionnaires recevront gratuitement une BSA-3 le 22 octobre 2025. Pour être éligible, il est nécessaire d'être actionnaire au 20 octobre 2025. Chaque détenteur de 10 BSA-3 pourra (facultativement) acheter une action au prix de 0,0320 € jusqu'au 28 décembre 2028.

Exemple:

- Un actionnaire détient 14 000 actions.
- II recevra 14 000 BSA-3.
- Il pourra acheter 1 400 actions au prix de 0,0320 € par action.
 Dans ce cas, il devra payer 1 400 x 0,0320 € = 44,80 €.

« En tant qu'actionnaire majoritaire, je garantis déjà la moitié du montant de cette opération. Nous estimons que cette augmentation de capital, qui entraîne une légère dilution, est un moyen équitable pour tous les actionnaires de soutenir la société et de se positionner pour l'avenir. L'émission BSA's s'est révélée très positive pour la société et ses actionnaires par le passé. C'est pourquoi nous pensons que cette transaction est appropriée. Par ce geste, je réaffirme ma confiance dans l'avenir de la société », a déclaré Diede van den Ouden, CEO.

Ce communiqué de presse a pour objectif d'expliquer plus en détail la mise en œuvre pratique de cette augmentation de capital. Tonner Drones avait déjà publié un communiqué de presse ¹ le 11 septembre, contenant des informations détaillées sur cette opération. La société a également publié ses résultats semestriels ² le lundi 22 septembre 2025. Les actionnaires sont invités à consulter attentivement ces deux communiqués de presse.

Calendrier indicatif de l'Opération

Le tableau ci-dessous présente le calendrier prévu pour l'Opération à la date de ce communiqué de presse :

23 septembre 2025	 Détachement du DPS et début des négociations des DPS sur Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR FR0014012NK1
25 septembre 2025	Ouverture de la période de souscription
29 septembre 2025	Fin de la période des négociations des DPS
1 ^{er} octobre 2025	 Clôture de la période de souscription, caducité et perte de valeur des DPS non exercés
6 octobre 2025	 Communiqué de presse annonçant les résultats de l'Opération Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission du montant définitif de l'augmentation de capital et le barème de répartition des souscriptions à titre réductible
8 octobre 2025	 Emission et règlement-livraison des ABSA Admission et début des négociations des actions nouvelles et des BSA 2025-1 sur Euronext Growth Paris
21 octobre 2025	Ouverture de la période d'exercice des BSA 2025-1
22 octobre 2025	 Allocation gratuite de bons de souscription d'actions à tous les actionnaires détenant des actions de la Société au 20 octobre 2025

https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2025/09/Tonner Drones FR Tonner-Drones-annonce-le-lancement-dune-augmentation-de-capital-avec-maintien-du-droit-preferentiel-de-souscription-sous-forme-dabsa-dun-montant-maximum-denviron-1-million-deuros.pdf

² https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2025/09/FR_Tonner-Drones-publie-ses-resultats-semestriels-2025.pdf

9 janvier 2026	Date limite d'exercice des BSA 2025-1
16 janvier 2026	 Admission et début des négociations des BSA 2025-2 sur Euronext Growth Paris
1 ^{er} juillet 2026	Ouverture de la période d'exercice des BSA 2025-2
29 décembre 2028	Date limite d'exercice des BSA 2025-2 et des BSA 2025-3

Fin du communiqué de presse.

A propos de Tonner Drones: Tonner Drones développe des technologies pour le secteur de la logistique. Tonner Drones détient des participations importantes dans certains fabricants de drones français prometteurs tel que Elistair et Donecle. La stratégie de Tonner Drones consiste à accroître la valeur de ses participations dans ces sociétés par une gestion active des actifs. Des revenus supplémentaires peuvent être générés grâce aux redevances sur les brevets détenus par Tonner Drones. Tonner Drones n'envisage pas de posséder une usine; cependant, elle est déterminée à conserver la R&D pour ses produits et systèmes en France. Tonner Drones utilise une stratégie active pour gérer sa trésorerie.

Les actions de Tonner Drones sont cotées sur Euronext Growth Paris (code ISIN: FR001400H2X4).

Plus d'informations sur : www.tonnerdrones.com / contact@tonnerdrones.com

En cas de doute, le communiqué de presse en anglais prévaudra.

Avertissement

Concernant les mérites de toute transaction ou la prise de toute décision d'investissement. Il ne constitue ni n'inclut aucune confirmation ou engagement de la part de Tonner Drones (ou de toute autre personne) concernant la valeur actuelle ou future des activités de Tonner Drones, de ses titres, de ses filiales ou de tout autre actif de TonnerDrones. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les convictions et les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ces déclarations prospectives peuvent inclure des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, des déclarations concernant des plans, des objectifs, des intentions et/ou des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations et des services futurs et le développement de produits, ainsi que des déclarations concernant des performances ou des événements. Ces déclarations sont généralement identifiées par les termes "s'attendre à", "anticiper", "croire", "avoir l'intention de", "estimer", "planifier", "projeter", "pouvoir", "devoir" ou la forme négative de ces expressions et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne garantissent pas les performances futures et sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses concernant TonnerDrones et ses filiales et investissements, les tendances de leurs activités, les dépenses d'investissement et les acquisitions futures, les développements relatifs aux passifs éventuels, les changements dans les conditions économiques mondiales ou les principaux marchés de TonnerDrones, les conditions concurrentielles du marché et les facteurs réglementaires. La réalisation de ces événements est incertaine : leur issue pourrait s'avérer différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter de manière significative les résultats escomptés. Les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Toute déclaration prospective contenue dans le présent communiqué de presse est faite à la date du présent communiqué de presse. Sauf si la loi applicable l'exige, TonnerDrones ne s'engage pas à réviser ou à mettre à jour les déclarations prévisionnelles en tenant compte de nouvelles informations ou d'événements futurs.